

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BEYREN-LES-SIERCK**

SEANCE DU 03 juillet 2026

ELUS	EN EXERCICE	PRESENTS
15	15	8

L'an deux mille vingt-six, le 03 juillet à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur GAILLOT Philippe, Maire

LISTE DES PRESENTS :

GAILLOT Philippe
MENEHIN Gaël

OGER Isabelle
IMMER Alain

WALLERICH Alain
SIVEC Jean

VALANCE Bénédicte
BIRCKER Delphine

LISTE DES ABSENTS EXCUSES :

REUTER Olivier

THILL Céline

GUINDT Philippe

VIEIRA Christophe

SPASIEWSKI Michelle

SCHMIT Aurélie

WANDERNOTH Claire

Donne pouvoir à OGER Isabelle

Donne pouvoir à MENEHIN Gaël

Donne pouvoir à GAILLOT Philippe

Donne pouvoir à WALLERICH Alain

Donne pouvoir à IMMER Alain

LISTE DES ABSENTS NON-EXCUSES : Néant

Madame OGER Isabelle est désignée pour remplir la fonction de Secrétaire de séance et l'accepte.

Objet : 2026 - 1045 Approbation des trop perçus de subventions 2025 versés par l'association Les Catt'Mômes

Vu les conventions et subventions accordées à l'association Les Catt'Mômes pour l'exercice 2025 dans le cadre de la gestion des services d'Accueil Périscolaire, de Mercredis Récréatifs et d'accueil de loisirs ;

Vu l'Assemblée Générale de l'association Les Catt'Mômes tenu le 04 juin 2026 et ayant approuvé les comptes de l'année 2025.

Vu les courriers de l'association Les Catt'Mômes en date du 9 juin 2026 informant la commune de l'arrêté des comptes de l'exercice 2025 et de la régularisation des subventions communales ;

Considérant le détail des comptes remis et l'arrêté des comptes qui fait apparaître un trop-perçu de subvention communale pour :

- Le secteur **Accueil Périscolaire (APS)** d'un montant de **8 821,91 €** ;
- Le secteur **Mercredis Récréatifs (MR)** d'un montant de **2 603,80 €**.
- Le secteur **Accueil de Loisirs (AL)** d'un montant de **2 255,57 €** ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, pouvoirs inclus,

1. **Prend acte** de la régularisation des subventions communales versées à l'association Les Catt'Mômes au titre de l'exercice 2025 ;
2. **Accepte** le remboursement des trop-perçus suivants :
 - **8 821,91 €** pour le service **Accueil Périscolaire** ;
 - **2 603,80 €** pour le service des **Mercredis Récréatifs** ;
 - **2 255,57 €** pour le service **Accueil de Loisirs** ;
3. **Précise** que le montant total remboursé à la commune s'élève à **13 681,28 €** ;

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BEYREN-LES-SIERCK**

SEANCE DU 03 juillet 2026

4. **Charge** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération et de toutes les démarches administratives et comptables afférentes.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Pour copie conforme.

Beyren-lès-Sierck, le 13 juillet 2026

Le Maire :

Philippe GAILLOT



Le Maire certifie que le compte
rendu de cette délibération a
été publié sur le site internet de
la mairie le 13 juillet 2026

Le Maire,

